



Election au Conseil National de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Collège **CHERCHEURS**

Scrutin du 15 juin 2023

LISTE **FO ESR**

affilié à la

**FNEC FP-FO**

**Profession de foi de la liste présentée par FO ESR, affilié à la FNEC FP-FORCE OUVRIERE**

**Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences majeures sur la situation de chaque Chercheur : le CNESER est consulté sur l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur, la répartition des moyens et des postes, l'accréditation des diplômes, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse, Fioraso, Vidal), les projets de réorganisation / restructuration des établissements ...**

**FO ESR est le syndicat de la défense du statut de chercheur à temps plein contre toutes les mesures nationales visant à le faire éclater, contre tout règlement intérieur de laboratoire visant à le contourner, contre toutes les conséquences de ces attaques en termes d'indépendance, de carrière et de rémunération.**

**Comme ils l'ont fait lors du précédent mandat, les élus FO, porteurs du syndicalisme indépendant :**

#### **Continueront à défendre :**

- **les postes statutaires (Chercheurs et ITA)** de tous les établissements publics de Recherche, nécessaires pour accomplir leurs missions, contre les plans d'austérité, de mutualisation et de contractualisation tous azimuts ;
- **le statut de chercheur à temps plein**, le statut national de tous les personnels des EPST ;
- **le recrutement sur concours dès l'obtention du doctorat**, contre les chaires de professeurs ou DR juniors instaurées par la loi de Programmation de la Recherche (LPR) ;
- **le code des pensions** qui garantit à tout fonctionnaire un montant de retraite basé sur les six derniers mois d'activité ;
- **l'augmentation immédiate du point d'indice** pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 et l'inflation actuelle ;

- **l'augmentation du minimum de traitement dans la Fonction publique à 120 % du SMIC ;**
- **les établissements**, contre les fusions ou démantèlements qui ont un impact délétère sur les laboratoires et les conditions de travail.

#### **S'opposeront :**

- **à la réforme Macron des retraites**, contre le recul de l'âge légal de départ à 64 ans, contre les 43 annuités de cotisation ;
- **à toute attaque contre l'indépendance des chercheurs et la liberté de recherche ;**
- **aux fermetures de sites** (Bondy, Meudon-Bellevue ...) dramatiques pour les personnels ;
- **aux fusions et dérogations au droit commun** dans le cadre des COMUE et des EPE (établissements publics expérimentaux) ;
- **au démantèlement du CNRS.**

## **VOTER POUR LES CANDIDATS PRESENTÉS PAR FO ESR, C'EST :**

- ⊗ **ELIRE** des collègues proches de vous, actifs dans la défense de vos droits statutaires et des missions de service public des EPST et des universités.
- ⊗ **SOUTENIR** un syndicat indépendant qui défend les chercheurs et tous les autres personnels, titulaires et contractuels (ITA, doctorants, post-doctorants).
- ⊗ **LUTTER** contre la réduction des postes et l'aggravation consécutive de nos conditions de travail, source d'épuisement professionnel !
- ⊗ **RENFORCER** l'action interprofessionnelle pour défendre la fonction publique et aider à la résistance contre la réforme Macron des retraites.

## **FO ESR défend les personnels, la liberté de recherche, et revendique :**

- **La titularisation des personnels précaires** avec reconstitution de carrière et l'arrêt de l'embauche de contractuels sur fonctions pérennes en lieu et place de titulaires.
- **La création des postes de titulaires** nécessaires pour assurer des conditions de travail correctes, ainsi qu'un service public de qualité.
- **L'abrogation de la loi de programmation de la recherche** ; au CNESER, FO ESR a voté CONTRE cette loi de précarisation et d'aggravation des inégalités hommes-femmes.
- **Le retour à des primes statutaires calquées sur le grade, contre les primes individuelles (RIPEC)** instaurées par la LPR et le "protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières", que FO ESR n'a pas signé. La prime individualisée, c'est la porte ouverte à des attaques aggravées contre l'indépendance des chercheurs et la liberté de recherche.

**Faites entendre votre voix : votez FO ESR, donnez-nous les moyens de vous défendre.**

**La retraite à 64 ans  
+2 ans fermes  
pour tout le monde !**



**Pour FO  
C'EST NON !**